



t 04.66.83.81.42

f 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Séance du 9 mars 2023 à 19h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

3/03/2023

Date d'affichage

3/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Laëtitia FOURY, Sylvia VERYHA, Sophie POUJOL, Aube MOURET,

Messieurs, Laurent ROQUE, Jérémy BRITO, Xavier THALER, Pierre DURANDET, Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, John HUISMAN, Philippe PINCHARD,

Absents excusés : Catherine BOUCHET, Nicolas ROME, Didier Durand

Pouvoirs : Didier Durand à Philippe Pinchard, Catherine Bouchet à Laurent Roque

Secrétaire de séance : Xavier THALER

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Election d'un Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un Président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mme Poujol Sophie, comme Présidente de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2022.

● **Approbation du Compte de Gestion 2022 M14 établi par Madame la Trésorière**

-
- Le conseil Municipal,
- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
-
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
-
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
-
- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
-

● **Approbation du Compte de Gestion 2022 M49 établi par Madame la Trésorière**

-
- Le Conseil municipal,
- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
-
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe M49 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
-
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
-
- Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion M49 dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 M14

La Présidence de la séance est assurée par SOPHIE POUJOL

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	595 455.0	647 242.21
	INVESTISSEMENT	318 924.38	383 016.76

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		151 533.12
	INVESTISSEMENT	144 228.16	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	595 455.0	798 775.33
	INVESTISSEMENT	463 152.54	383 016.76
	TOTAL CUMULE	1 058 607.54	1 181 792.09

Affectation du résultat 2022 M14

Vu l'approbation du Compte Administratif M14 2022 et du Compte de Gestion M14 2022 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'exploitation,

Vu le résultat d'investissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	595 455.0€
Recettes (b)	647 242.21€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	51 787.21€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	151 533.12 €
Résultat de clôture 2022(e=c+d)	203 320.33€

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	318 924.38 €
Recettes (b)	383 016.76 €
Solde d'exécution (c=b-a)	64 092.38€
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	-144 228.16€
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	-80 135.78€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

RÉSULTATS 2022	
Excédent de fonctionnement	203 320.33€

Déficit d'investissement	-80 135.78€
Solde global de clôture	123 184.55€

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes)	203 320.33€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	80 135.78€
Affectation de résultat au 1068 (RI)	80 135.78€
Report de fonctionnement au 002 (Recettes)	123 184.55€

Approbation du compte administratif 2022 M49

La Présidence de la séance est assurée par Sophie POUJOL

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs du budget M49 tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	207 065.24	462 132.51
	INVESTISSEMENT	925 560.21	585 782.13
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	EXPLOITATION		3 598.89
	INVESTISSEMENT		507 430.63
RESULTAT CUMULE	EXPLOITATION	207 065.24	465 731.40
	INVESTISSEMENT	925 560.21	1 093 212.76
	TOTAL CUMULE	1 132 635.45	1 558 944.16

Affectation du résultat 2022 M49

Vu l'approbation du Compte Administratif M49 2022 et du Compte de Gestion M49 2022 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'exploitation,

Vu le résultat d'investissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	207 065.24€
Recettes (b)	462 132.51€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	255 067.27€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	3 598.89€
Résultat de clôture 2022(e=c+d)	258 666.16€

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	925 560.21€
Recettes (b)	585 782.13€
Solde d'exécution (c=b-a)	- 339 778.08 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	507 430.63€
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	167 652.55€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

RÉSULTATS 2022	
Excédent de fonctionnement	258 666.16€
Excédent d'investissement	167 652.55€
Solde global de clôture	426 318.71€

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes)	258 666.16€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	167 652.55€

Questions diverses

Les élus du conseil municipal ont échangé sur les orientations budgétaires 2023. Le budget sera voté le 6 avril 2023.

Fin de la séance à 20h10